

titivateur, tout en embellissant sa ferme, d'ex

pirer aux richesses et aux plaisirs de l'homme intelligent. Il est vrai que les fermes, étant généralement d'une assez grande dimension, leurs produits se trouvent encore suffisants pour la subsistance et, même assez souvent pour l'aisance des familles, qui les possèdent ; mais toujours est-il qu'avec un système de culture judicieux et amélioré, il serait facile d'augmenter le produit d'un tiers, sinon de moitié.

L'avoine est le grain que les habitants de ce comté cultivent en plus grande abondance, et il est le principal article du commerce d'exportation du comté. Le seul port de

Il existe dans le comté une société d'Agriculture fondée depuis environ 7 ans, qui distribue annuellement près de £200 en primes, aux expositions qui ont lieu deux fois chaque année, l'automne et en hiver. Malgré son existence, elle n'a encore que peu fait pour le progrès de l'Agriculture, cependant si l'on n'avait eu égard au peu de temps qu'elle a existé, on est forcé de convenir qu'elle a été de quelque utilité. Je crois ne pas me tromper en disant que l'on peut attribuer aux

primes et aux expositions de cette société, l'origine de la culture des betteraves, dans le comté pour la nourriture du bétail pendant l'hiver. Cette culture quoique faible encore, a cependant augmenté depuis quelques années; et ceux qui ont assisté à l'exposition qui a eu lieu à Bernier, l'automne dernier, ont pu remarquer un nombre assez considérable de montres de cette plante d'une beauté et d'une grosseur remarquables; ainsi que des carottes des champs, quoique en moindre quantité. *La Cerveuse et l'industrie.*

Le commerce d'importation dans le comté n'a lieu que pour des objets achetés dans les villes de Montréal et de Québec, n'y ayant aucun marchand qui importe des Isles Britanniques.

1o *Le bois de sciage*; le village d'Industrie est le centre le plus considérable de ce commerce.

2o *Le potasse*, qui se fait dans les paroisses nouvelles de l'intérieur, et dans les montagnes.

3o *Le sucre d'érable ou sucre du pays*; la paroisse Ste. Elizabeth occupe le premier rang dans la production de cet article.

4o *Les grains*, comprenant le blé, les pois et surtout l'avoine.

50 Le fait : Berthier est le principal entrepôt de ces deux dernières branches de commerce.

L'industrie manufacturière pour le commerce, n'existe pas encore dans le comté, si l'on excepte quelques fonderies où l'on travaille la fonte pour confection de poeles, chaudières etc., et deux tanneries assez considérables dont l'une a Berthier et l'autre à l'Industrie.

L'industrie domestique, c'est à dire pour la fabrication d'objets pour la famille, qui occupe les femmes pendant l'hiver a la confection d'étoiles de laine et de lin, a acquis un deve-

loppement assez considérable. Les principaux produits sont *l'étole du pays*, et *la toile du pays* qui se fabrique en assez grande quantité, et qui servent aux vêtements d'hiver et d'été des gens des campagnes. Cette toile, rude sans doute pour l'épiderme fine et délicate des gens des villes, est cependant par sa force très bien adaptée aux personnes qui se livrent à un travail fort et continu; et peut être serait-il difficile de produire pour ces dernières, une étoffe préférable à celle de

IV.
EDUCATION, CRIMINALITE.—Outre les écoles primaires qui existent dans chaque paroisse, sous le contrôle des commissaires d'écoles, et qui se trouvent mentionnées dans les diverses feuilles du recensement personnel, le comté possède les maisons d'éducation suivantes, savoir, à Berthier :

1o. *L'Académie de Berthier*, sous la régie

20. **Le Convent de la congrégation Notre-Dame**, sous la direction des dames religieuses de ce nom. Cette institution est pour l'éducation des jeunes filles, et est tenu d'une manière qui fait honneur à l'ordre qui le dirige.

30. **USE ÉCOLE DISSIDENTE**.—Cette école, sous la régie d'un maître actif et capable, a

Le village d'Industrie contient un beau collège en pierre à deux étages, bâti par feu l'hon. Barthélemy Joliette, et qui porte le nom de "Collège Joliette". Cette institution, qui reçoit aussi une allocation de £100 de la législature provinciale, est sous la direction d'un ordre religieux d'hommes appelés les "Cicrs Paroissiaux" ou "Catechistes de St.

Ne possédant, par devers moi, aucuns renseignements officiels qui me permettent de parler d'une manière certaine du fonctionnement de la loi des écoles communales, et du progrès

Et l'émancipation me le dit, je crois devoir m'abstenir d'exprimer des remarques ou des opinions qui me seraient purement personnelles.

En fait de *criminalité*, le tout se borne à quelques *voies de fait* ou *assauts simples* que les juges de paix répriment sommairement. Il est très rare qu'il se présente aucun cas qui dépasse le *misdemeanor*.

V.

AMÉLIORATION, MANUFACTURES, COLONISATION.—Les améliorations publiques, c'est-à-dire exécutées par la population même du comté ne consistent qu'en chemins et ponts

ux et faits par l'ordre des municipalités
la comté. Quant aux édifices, elles se bor-
rent à la construction des églises, dont quel-
ques unes sont très-belles, des presbytères
et des maisons d'écoles.

La seule amélioration publique faite dans
le comté par la province, depuis environ 15
ans est un pont sur la Rivière Bayonne, près
de son embouchure, dont j'ai parlé plus haut,
en décrivant la paroisse de Beithier.

Je crois de plus devoir mentionner ici,
quoique cette entreprise ait été exécutée par
une compagnie privée, le chemin de fer de
l'Industrie et du St. Laurent qui relie ce

portant d'assister chirurgien dans les
des Voltigeurs, commandé alors par
Salaberry; sa commission est du
1814. Des circonstances d'une na-
ture exceptionnelle le firent rentrer
plusieurs fois, après avoir, en nom-
mant, durant la guerre américaine, fait
son mérite, il reçut du col. Her-
merichem les plus honorables, de
lui avoir rendus. En 1817, ayant
Mlle. Elizabeth Walker, il se vit
attribuer une pension de \$100 par
de sa profession dont il était du
membres les plus distingués. E-
sible nature ne pouvant plus ré-
nence de l'apathie qui régnait, à
fait d'éducation, il conçut le pro-
jet d'établir des écoles dans les
provinces, afin de leur donner plus
de sa localité, et avec cette ac-
énergie et cette persévérance qu'il
naissait, il réussit à jeter la base
tente éclairée d'enseignement, dont
action fut bientôt ressentie sur
points du comté. Son désintéresse-
ment, son dévouement à la cause
et son zèle, lui firent entreprendre
d'obligations dont son génie lui
l'importance. On comprend facile-
ment du sien. C'est à lui que, dit
Berthier, est redevable du principe
qui, depuis nombre d'années, a
réussis à faire prospérer ces écoles.
redire ce qui est, dans toutes les
retracer ceux les bienfaits qui, par-
naissent par les résultats dont le
don aujourd'hui la permanence. Le
de Berthier est là, et proclame, à
ce que son fondateur a ajouté à
résultats, les nombreuses écoles éle-
où il avait établi.

Devenu veuf en 1824, il épousa
Mlle. Eliza Cairns, qui lui survi-
vra mariage, sont nées Mesdames
Fomeret et Steiger.

L'été, en 1824, aux instances
du conseil, il consentit à se laisser
représentant au conseil municipal
wick (maintenant le comté de Ber-
wick) élu avec feu M. Deligny, Co-
chambre, comme il le fut partout
lui-même, et l'un de son pay
l'instrument des actions. Son
cœur, celui qui donna à la mal-
souffrance humaine, et à la misère,
laufaire, l'appelait donc lui, il alla
carrière qu'on lui avait offerte.

En 1832, le choléra éclata. Ce fu-
sa grandeur d'âme se déploia : sa
urent mis sur le même pied que
eux, mais leurs furent prodigieuses,
oration, et les privations et les ex-
les privations et les expériences in-
fit sur lui-même, pour rétablir la
au milieu de la consternation gé-
nèrent maître élève lui, le germe
lyste qui, en 1833, l'atteignit. Si
extraordinaire et son génie, le
d'humanité, et de la mort, lui per-
mettoient de confiner l'exercice
fession, assez activement, durant
d'années. Depuis ce temps, la
venant plus sérieuse, il lui fallut,
restreindre l'exercice d'une profes-
sion embossait, à tant de titres, au-
tant de services, n'avait reçu que
ses constances, l'honneur de l'as-
sestement. Ses souffrances devin-
telles, que nul autre qu'un hom-
me trépassé comme était la vie
y eût.

[illegible]

MARIAGE.
A Québec, le 18, par le révé. M. Thomas Wilson Hipkin, vcr, du 344, St. Thomas, fille aînée de John Eden ccr de Gaspié.
— Le 18, à la chapelle St. Louis, non vcr, avocat, a Céline-Eugène de P. T. Buillargue d'os.
— Le 15, M. C. J., Anthon, bijoutier, Julie Thérèse, fille de M. John Teed.

DECES.
En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 77 ans, Delle Ursule Schroeder, beaucoup par un grand cœr d'os.
A Québec, le 18, après une courte l'âge de 67 ans, M. François Evant, Beauneur, en France. l'ostescur d'os, considérable, il a eu employer, en l'os, en tout, citoyens les richesces que lui avait accordées. Dans les cala, ques, dans les misérables, privés, os, un veur généralement un secours reux qui perdait par sa mort un tissant.
A Brighton, le 26 du mois dernier, épouse du capitaine Henry Bagot, royale, et la plus jeune des filles de honorable sir Charles Bagot, grand et lady Mary Bagot.

AVIS.
A L'É, par le **CANADA**, sera le de ce jour l'UNION, le 24 du courant. Les **LETTERS PAID** et **NOTES** et les **JOURNAUX** seront reçues au **Bureau de Poste**, Montréal, 22 mai 1852.

NOUVELLES EPICERIES
ET
**Marchandises Sèches
Américaines.**

Bâtisse de la rue St. Paul, ci-devant occupée par
MEAD, FRERES & Cie., où il aura en ma
un assortiment étendu et varié

D'Epiceries

de toute description, de même qu'un grand asso
timent de MARCHANDISES SÈCHES des Ma
nufactures Américaines, qu'il vendra aux Ma
chands à bas prix.

6 mai. LOUIS MARSH.

Glace! Glace!!

LES personnes qui désiraient souscrire pour avoir un APPROVISIONNEMENT de GLACES pour la Saison, sont priées de laisser leurs noms aussitôt que possible, chez les Sous-signés.

Les conditions sont comme l'ordinaire, savoir 20 par tout, avec double quantité.

			le samedi	£1	5s
10	do	do	do	"	15
20	do	do	do	"	7 6
10	do	do	do	"	5

30 av.

ALFRED SAVAGE & Cie,
 Chimistes voisins de la Con

Graine de Trefle Nouvelle.
 E soussigné vient de recevoir et offre à ven

100 barils de GRAINE de TREFLE d'
Haut-Canada. ALF. SAVAGE,
4 mai.

TABAC, TABAC EN POUDRE
CIGARES &c., &c.

LE Soussigné en offrant ses remerciements à ses
amis et pratiques de la ville et de la compa
gnie, pour le patronage libéral qu'il en a reçu ci
joint, se permet de leur offrir, par la présente, un
certain nombre de cigarettes et de tabac en poudre.

devant, saisir cette occasion de les informer eux et le public en général, qu'il est entré en société avec M. J. B. DESROCHES à qui l'expérience de presque toute sa vie a valu la réputation d'être un des meilleurs fabricants de tabac en poudre du Canada, sinon d'être le seul fabricant pratique. Ils ouvriront, le 1er M^{ai}, un NOUVEL ÉTABLISSEMENT, rue St. Paul, No. 126, sous les noms et raisons de MCKEY & DESROCHES, et connu sous le nom

FABRIQUE DU PEUPLE, où l'on offre
en vente, dans la branche de commerce ci-dessus,
un ASSORTIMENT qui, en fait de qualité et de
prix modérés, ne saurait être surpassé par au-
cun autre dans le commerce.

F. M^r KEY.

Montréal, 29 avril 1852.—tm

E Soussigné prend la liberté d'annoncer

Le Cheval, *Jacques Cartier*, de pure
race canadienne, sous poil brun, de 16
main de hauteur, âgé de 5 ans et fa-
cilement trotteur, sera TENU, depuis le 1er mai,
sous les HUMANES TENDRES.

pour les SOUSSEIGNÉS, durant la saison, aux écuries
du soussigné, rue Mignonne, No. 8, en cette ville.
Prix : QUATRE PIASTRES pour la saison.
22 avril 1892. CHS. VIAU.

A VENDRE.
PAR LE SOUSSEIGNÉ :
50,000 pieds, PIN Quarré.

13 avril.

D. THIBEAUDEAU & Cie.
ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE,
RUE ST. PAUL,
No. 79, 2e. porte à la Place Jacques-Cartier

Il ont constamment en main, un assortiment complet de CHAUSSURES de toute espèce, à bas-prix.

Les marchands de la campagne sont priés de venir visiter son assortiment.

HOTEL FIJUX,
No 11, RUE BARCLAY

NO. 11, RUE BARCLAY,
New-York.
4 mai—sm F. FLUX.

T. IRELAND, GRAVEUR,
INFORME le public qu'il a TRANSPORTÉ
sa boutique du No. 8 au No. 14, Grande rue
Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste.
Cartes de Visite, de Professions, Blasons, de

MR. HUBERT,
AVOCAT,
transporté son BUREAU au coin des rues
ST. VINCENT et STE. THERÈSE, au-des-

H. E. FORBES,
NOTAIRE.
Maison de la rue St. Laurent et de la ruelle des
Fortifications.—1 juil.

CONFISEUR, No. 41, RUE ST. LAURENT,
 publie en remerciant ses pratiques et le pu-
 blic en général de l'encouragement qu'il
 leur a rendu, leur annonce qu'il continuera à leur
 offrir toutes espèces de SUCRERIES. Les mar-
 chands de la campagne sont invités à venir le
 voir. — Ses prix sont très-moderés. — 9 av—tm

Mme. DENNIE

Mme DENITE,
(Successeur de Mademoiselle Major.)
MODISTE,
No 13, Grande Rue St. Jacques.
La chambre d'Exposition est ouverte pour la
saison avec les dernières modes d'hiver de Lon-
s, Paris et New-York.—8 nov.—a.

JOSEPH BEAUDRY,
MARCHAND-TAILLEUR.
No. 70, Rue Notre-Dame,
VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE,
MONTREAL.
● PREND la liberté d'informer ses amis et le

public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit ci-
dessus désigné, une BOUTIQUE DE TAIL-
LUR, où il se chargera de toutes commandes
HARDES d'aucune description, qu'il exé-
cutera avec toute la promptitude désirable, dans
derniers goûts.

Aura constamment en main un assortiment
de DRAPS, CASIMIRS, DOESKINS,
OFFES pour VESTES, etc.; Aussi, un as-
siment général de HARDES FAITES, dans la

COURSOL & POMINVILLE
AVOCATS,
No. 18, RUE ST. VINCENT.
AS. J. COURSOL & P. POMINVILLE 2 18 juin 1851.

IMPRIMERIE ET PUBLIÉE
PAR
LUDGER DUVERNAY,
rue Saint Vincent, No. 15.
LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI MATIN,

Pendant la saison des affaires, et
LES MARDI, ET VENDREDI MATIN,
Pendant l'hiver.
ABONNEMENT—4 PIASTRES PAR AN,
OUTRE LES FRAIS DE POSTE
et qui veulent discontinuer doivent en donner
un mois avant leur date échue et payer ce
qu'ils doivent, seulement. Recueils

PRIX DES ANNONCES.
Lignes et au-dessous, un ECU pour la première
insertion et quinze sous pour chaque suite.
Lignes et au-dessous, jusqu'à sept lignes, quatre
sous (80 dd) pour la première insertion et
deux sous (10 d) pour chaque suite, et
au-dessus de dix lignes huit sous (dd) pour la première

la première inscription et DEUX SOUS (1d) pour
la seconde pour chaque suivante. Tout ordre
ou les annonces doit être fait par écrit.